VAE Validation des Acquis de l'Expérience





Téléchargez le dossier d'inscription sur notre site internet



Objectifs

Aider le candidat à faire reconnaitre des compétences professionnelles acquises par le biais de l'expérience, et ainsi à obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certification professionnelle sans passer par la formation initiale.

Étapes de l'accompagnement

• En amont de l'accompagnement :

Un premier entretien d'1h30 pour se rencontrer et échanger sur le projet du candidat

• Phase 1 : Préparation de la stratégie VAE :

3 entretiens de 2h pour permettre de définir la stratégie VAE du candidat

• Phase 2 : L'écriture du dossier

6 entretiens de 45min à 1h où le candidat produit ses écrits et l'accompagnateur propose une relecture et des corrections

• Phase 3 : Préparation de l'oral

1 entretien d'1h au cours duquel l'accompagnateur et le candidat font un bilan sur les éventuels points de fragilité à travailler en prévision de l'oral

• <u>Durée de l'accompagnement</u>: 24 heures (dont 12 à 13 heures d'entretien)

À qui s'adresse la VAE ?

Toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non).

Pré-requis

Pour pouvoir prétendre à un accompagnement VAE, vous devez tout d'abord faire valider le livret de recevabilité de VAE par la DRAJES (voir au bas de la page).

Lieux de l'accompagnement

Décidé d'un commun d'accord avec la personne accompagnée

- en présentiel
- en dématérialisé

Durée et modalités d'organisation

L'accompagnement VAE proposé par Familles Rurales est de **24 heures**. Il se déroule lors d'entretiens ainsi que par des échanges de mails ou des échanges téléphoniques ou en visio.

PROCESSUS DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Délais d'accès : à réception de la demande d'accompagnement



Évaluation

Après analyse de votre livret « Analyse de l'expérience » par le jury et un entretien, la DRAJES vous envoie un courrier vous indiquant soit :

- Une validation totale (avec envoi du diplôme)
- Une validation partielle
- Une décision de refus (aucune UC (unité capitalisable) validée).

En cas de validation totale :

• Le diplôme vous sera délivré quelques semaines après le jury.

En cas de validation partielle:

- Les UC acquises le sont définitivement
- Pour obtenir les UC manquantes (et donc le diplôme) vous pouvez poursuivre la VAE ou entrer en formation.

En cas de refus de validation :

• Vous pourrez vous représenter à un nouveau jury VAE.

Moyens et méthodes pédagogiques

La prestation d'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

La préstation comprend :

- une aide méthodologique auprès du candidat pour la rédaction du dossier
- un accompagnement et questionnement pour l'explicitation des pratiques professionnelles
- une relecture et analyse de certains écrits du bénéficiaire
- la formulation de recommandations
- · un suivi personnalisé

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à tous les handicaps. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accueil et demandez notre référent handicap.

L'équipe pédagogique

Un.e accompagnateur.trice référent qui sera votre interlocuteur pour toute la durée de l'accompagnement. Il.elle a été obligatoirement formé.e lors des formations DRAJES « accompagnateur VAE ».

- Christophe POIRAULT
- Sébastien DECHAMPS

Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers 02.41.25.38.60

www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org fr.paysdelaloire@famillesrurales.org

